



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le 26 OCT. 2015

Référence : CP/A15017909-D15020235
vos réf. : PS/KM/2015.108

Madame la Sénatrice,

Vous avez bien voulu interroger mon département ministériel sur l'avenir de l'établissement public industriel et commercial « Port rhénan de Colmar/Neuf-Brisach ».

Vous appelez plus particulièrement mon attention sur l'échéance prochaine de la concession d'outillage public et sur la nécessité de se prémunir contre un éventuel blocage des activités propres au port.

En matière fluviale, le Gouvernement a fait le choix de privilégier une gouvernance innovante permettant d'associer les différents acteurs du secteur, tant au plan local qu'au niveau national.

Un nouveau modèle de gouvernance des ports fluviaux est donc désormais possible en application de l'article 22 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Cet article offre la possibilité aux acteurs locaux de gérer les activités fluviales en créant un syndicat mixte ouvert (SMO) regroupant l'État, Voies navigables de France (VNF), les collectivités territoriales et les chambres de commerce et d'industrie et visant à garantir l'unité foncière, et une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), chargée d'une mission d'exploitation portuaire.

Le temps de concertation de ce processus et l'imminence de l'échéance de la concession, le 21 mai 2016, militent néanmoins pour une étape intermédiaire dont les contours restent à définir.

Madame Patricia SCHILLINGER
Sénatrice du Haut-Rhin
Membre de la Commission des affaires sociales
1 rue de Hagenthal
68220 HEGENHEIM

J'ai chargé la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Alsace et VNF, en lien avec le préfet du Haut-Rhin, de travailler à la définition et à la mise en place de cette phase intermédiaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Sénatrice, mes hommages respectueux.



Alain VIDALIES